

Charte éthique du programme de télésuivi des patients à leur domicile

Applichimio

Le programme Appli Chimio a à cœur de mettre le patient ou usager au centre du dispositif de soins.

Notre engagement vis-à-vis des patients pris en charge dans notre programme s'efforce de donner la priorité aux intérêts de santé du malade avec loyauté et intégrité.

Pour cela nous sommes guidés par les valeurs suivantes :

1. Une excellence médicale
2. Un engagement dans la démocratie sanitaire
3. Le respect de la personne malade
4. Un accès aux soins sans discrimination
5. Le droit à la vie privée et à la confidentialité
6. La protection et la sécurité des données
7. L'accès à une information libre et éclairée du patient et de ses proches
8. Le recueil du consentement préalable
9. L'indépendance morale et technique vis-à-vis des industriels de systèmes d'information, du médicament, des prestataires

1. Une excellence médicale

Nous avons le souci d'une démarche qualité, d'amélioration constante de la qualité des soins, avec :

- Une actualisation permanente des connaissances et des outils
- Une démarche qualité prospective et rétrospective

2. Un engagement dans la démocratie sanitaire

Nous sommes dans une volonté d'écoute, d'engagement dans la démocratie sanitaire avec :

- Une approche collaborative
- La création d'un comité patient
- L'implication, la participation des patients aux comités scientifiques ou aux comités de pilotage des projets
- Le recueil du consentement préalable
- Le recueil de la satisfaction des patients utilisateurs de nos services
- L'implication, l'information, le respect des aidants
- Le recueil et l'analyse
 - ✓ De la satisfaction des usagers
 - ✓ Des observations des patients, des dysfonctionnements

3. Le Respect de la personne malade

Nous avons à cœur le respect de la personne, de sa dignité, de ses croyances et de la vie, de l'autonomie morale et du libre choix du patient.

- Le respect des droits des patients
 - ✓ Le patient inclus dans le programme de télé suivi Applichimio n'est pas seulement un malade. Il est avant tout une personne avec la prise en compte de toutes les dimensions humaines :
 - Douleur
 - Physique
 - Psychologique
 - ✓ Le soulagement de la souffrance est une préoccupation constante
 - ✓ La personne est traitée avec égards

- Le respect de la législation
 - ✓ Les principes généraux du droit français :
 - Non-discrimination,
 - Respect de la personne,
 - Liberté individuelle,
 - Vie privée,
 - Autonomie.
 - ✓ L'application des règles de déontologie médicale et paramédicale
 - ✓ Le respect du secret professionnel et médical
 - ✓ La discrétion professionnelle

4. L'accès aux soins sans discrimination

Un accès aux soins sans discrimination, et notamment sur :

- ✓ L'origine ethnique
- ✓ Le sexe
- ✓ L'âge
- ✓ L'orientation sexuelle
- ✓ Le niveau social
- ✓ La nationalité
- ✓ La situation de famille
- ✓ L'état de santé
- ✓ Le handicap
- ✓ Les opinions, qu'elles soient
 - Politiques
 - Syndicales
 - Philosophiques
 - Religieuses.

5. Le droit à la vie privée et à la confidentialité

- Le respect de sa vie privée comme le prévoit l'article 9 du Code civil et la Convention européenne des droits de l'homme.
- L'accès du patient aux informations le concernant
- La garantie à la confidentialité des informations personnelles
 - ✓ Médicales
 - ✓ D'état civil
 - ✓ Administratives

6. La protection et la sécurité des données

- La déclaration auprès de la CNIL
- L'utilisation d'un hébergeur de données de santé agréé
- L'absence d'utilisation des données de quelque nature que ce soit sans l'accord spécifique du patient
- La transparence sur l'utilisation des données anonymisées notamment à des fins de recherche
- Assurer une bonne transmission des données

7. L'accès à une information libre et éclairée du patient et de ses proches

- L'information des patients sur ses droits
- Garantir à tous l'égalité d'accès à l'information.
- Une information simple, accessible, intelligible et loyale à tous les patients
- L'engagement de répondre aux questions des usagers
- La participation du patient aux choix thérapeutiques qui le concernent.
- La mise en œuvre dans la mesure du possible de moyens adaptés aux éventuelles difficultés de communication ou de compréhension des patients

8. Le recueil du consentement préalable

Nous avons à cœur de solliciter le consentement du patient à chaque fois que cela est nécessaire et important

- Le consentement doit être libre. Il doit être éclairé, c'est-à-dire que le patient doit avoir été préalablement informé.
- Le retrait possible du consentement à tout moment après avoir informé le patient.
- Le respect de la volonté du patient

- Le respect du refus. Tout patient, informé par un praticien des risques encourus, peut refuser l'inclusion dans un programme de télésuivi, l'interrompre à tout moment à ses risques et périls. Il peut également estimer ne pas être suffisamment informé, souhaiter un délai de réflexion ou l'obtention d'un autre avis professionnel.
- Le retrait possible simple et facilité de l'accord du patient au partage de ses données avec un ou plusieurs professionnels de santé
- L'utilisation des données anonymisées à des fins de recherche
- Le traitement de données à caractère personnel à des fins de recherche, d'étude ou d'évaluation dans le domaine de la santé inscrits au chapitre IX de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

9. L'indépendance morale et technique vis-à-vis des industriels de systèmes d'information, du médicament, des prestataires

Nous avons mis en place la démarche suivante :

- Procédure d'appel d'offre équitable
- Pas d'avantage ni financier, ni de quelque nature que ce soit.
- Transparence sur ce qui peut apparaître comme un conflit d'intérêt
- La neutralité notamment vis-à-vis des industriels du médicament
- L'absence de publicité pour un ou plusieurs médicaments

Nous nous engageons sur la communication sur simple demande d'un patient, d'un partenaire, d'un professionnel, de cette charte éthique et déontologique.